

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B**

RÈGLEMENT (CE) N° 2201/2003 DU CONSEIL

du 27 novembre 2003

relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale abrogeant le règlement (CE) n° 1347/2000

(JO L 338 du 23.12.2003, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) 2019/1111 du Conseil du 25 juin 2019	L 178	1	2.7.2019

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://data.europa.eu/eli/reg/2003/2201/2005-03-01/fra>